CLDR RAPPORT ANNUEL

08 AVRIL 2026

Lieu de réunion

Salle du Conseil communal

Ordre du jour

1. Approbation du CR de la réunion du 12/02/2026
2. Présentation du projet d'atlas des paysages par le PNAM
3. Actualisation de la fiche-projet voies lentes – partie 1
4. Divers

Présences

› Pour les membres de la CLDR : 11 présents (voir liste en annexe 1)
› Pour la Fondation rurale de Wallonie : Annick Samyn
› Pour le PNAM : Louise Delecluse

Approbation du CR de la réunion du 12/02/2026

Les membres présents n'ont pas de remarques.

Présentation du projet d'atlas des paysages par le PNAM

Louise Delecluse a souhaité avoir l'avis de la CLDR sur la 2ème étape de l'élaboration de la charte paysagère. Il s'agit de la phase de recommandations. Celles-ci ont été déduites des enjeux et serviront de base à la rédaction du futur programme d'actions. Ainsi, elle a présenté son projet et a ensuite proposé une réflexion en sous-groupes.

Présentation de la charte paysagère

Le parc naturel Ardenne Méridionale est issu d'une réflexion qui a débuté en 2014. LA reconnaissance du parc est effective depuis 2020. En parallèle, le parc national Vallée de la Semois est issu de la coopération du PNAM et du parc naturel de Gaume. Il s'étend sur une partie des deux parcs.

La charte paysagère est une obligation légale pour les parcs naturels. Elle appuiera le plan de gestion du PNAM (plan à 10 ans).

Un comité de pilotage a été constitué pour suivre l'élaboration de la charte paysagère, il est composé de citoyens, d'élus et de personnel communal de l'ensemble des communes du parc, à l'exception de Bièvre ! **→ un appel est donc lancé à la CLDR, si quelqu'un souhaite rejoindre le comité de pilotage, il est le bienvenu**.

1) Les étapes de travail :

L'analyse

Partie 1 : analyse contextuelle ; partie factuelle qui rassemble des informations très vastes en lien avec les paysages

Partie 2 : analyse évolutive des paysages, du Moyen-Âge à aujourd'hui, avec même une vision sur le futur

Partie 3 : analyse évaluative ; c'est la compilation des atouts, faiblesses, opportunités et menaces identifiés dans les parties 1 et 2

La stratégie

Établissement d'enjeux et d'objectifs stratégiques dans toutes les thématiques

Il s'agit du stade actuel

Les recommandations

Suite de recommandations adaptées à chaque territoire pour la préservation des paysages.

Les actions

Fiches-projets qui seront mise en œuvre progressivement. En général, il y a 100 à 180 actions identifiées. A noter qu'il n'y a aucun subside spécifique pour les mettre en œuvre. Le parc est donc obligé de s'associer avec d'autres acteurs pour faire avancer ces projets.

2) Réactions

Le Collège a travaillé avec le parc sur le dossier. Michaël explique qu'il observe un grand attachement de la part de la population envers le paysage. Par exemple, quand il y a une coupe à blanc, les gens réagissent très vite et s'intéressent au paysage dégagé.

Une interrogation au sujet de l'Agrivoltaïsme : est-ce que le projet en cours ne va pas faire un appel d'air ?

Les éoliennes : sur le site actuel, les 7 mâts vont être remplacés par 3-4 éoliennes quasiment 2x plus grandes (on passe de 180 à 250m). par contre, les demandes affluent et dans l'absolu, si tous les projets passaient, il y aurait des éoliennes partout à 360° autour de Bièvre.

⇨ **La CLDR demande à recevoir l'ensemble des éléments identifiés dans la stratégie et qui concernent Bièvre**

Atelier

La CLDR a été divisée en 2 sous-groupes et a été invitée à réfléchir aux éléments importants pour le territoire de Bièvre au travers des différentes thématiques des paysages : éléments bâtis, éléments naturels, etc.

Actualisation de la fiche-projet voies lentes – partie 1

Lors de la réunion précédente, la CLDR a décidé de soumettre le projet de voies-lentes – partie 1 à la prochaine demande de subsides en développement rural. La fiche-projet avait alors été parcourue et il avait été constaté qu'elle nécessitait d'être actualisée.

L'ensemble des participants se sont rassemblés autour d'une grande carte afin de définir les parcours à développer.

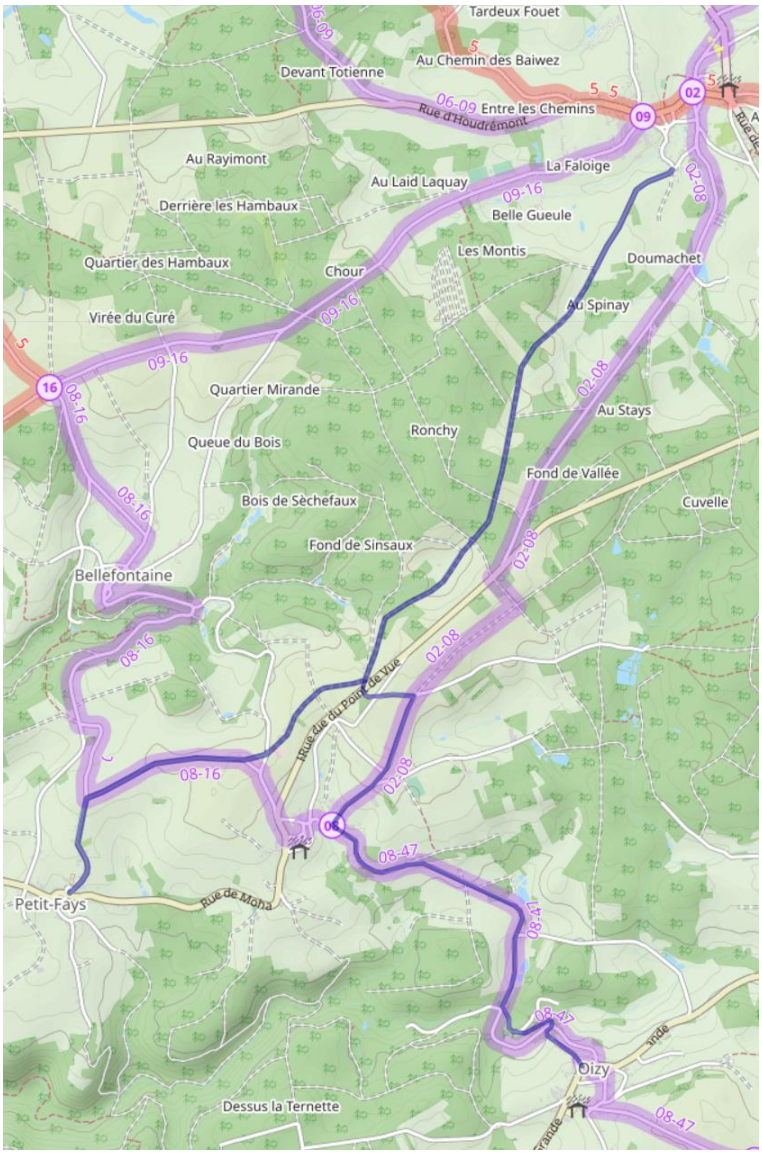

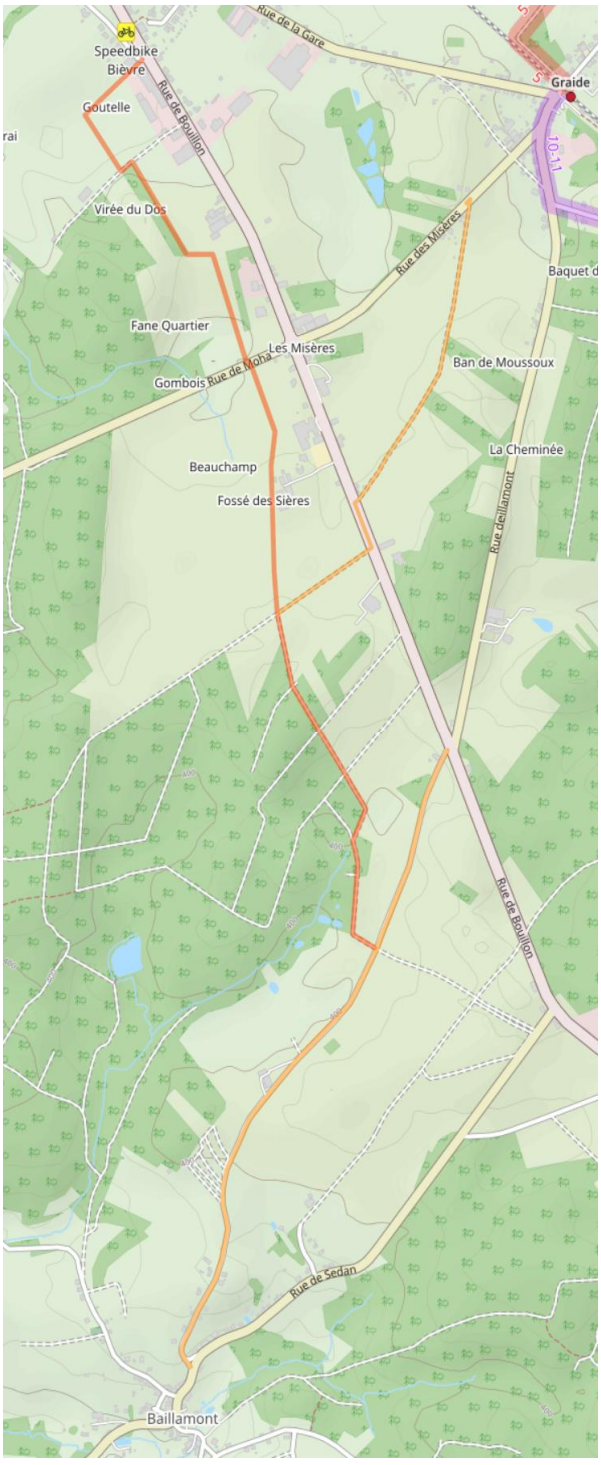

Décision :

- ⇨ En considérant que côté ouest (Bièvre-Baillamont), il y a déjà un cheminement praticable via les points nœuds
- ⇨ Il faudrait créer une arrête centrale (bleu) pour rejoindre Monceau, Petit-Fays et Oizy. Ce cheminement est parallèle au parcours points-nœuds identifié (surlignage mauve), mais permet d'éviter la N914. Un chemin est déjà existant et plutôt bon pratiquement tout le long.
- ⇨ Et – en orange – il faudrait créer une arrête est qui utiliserait la voirie déjà fermée à la circulation (celle qui va sur Baillamont). Pour y arriver, existerait déjà un chemin parallèle à la rue de Bouillon et qui passe derrière les entreprises (orange foncé). Une connexion vers la gare serait faisable par le chemin qui se jette sur la rue des Misères.
- ⇨ Le balisage doit être inclus dans le projet.

Les suites

Avec l'aide de l'ADL, la FRW va actualiser la fiche-projet pour solliciter un subside. Ensuite, un auteur sera désigné pour concevoir le projet.

Divers

Il n'y a pas de point divers pour cette réunion.

.....

Annick SAMYN

Agent de développement
Semois-Ardenne

Annexe 1 : Présences 08 avril 2026

Présents : 11

Excusés : 6

Nom	Prénom	Présence
Adant	François	Excusé
Clarinval	David	
Collard	Thibaut	Présent
Cornil	Martine	Présente
Danloy	Jocelyne	Présente
Datso	Christo	Présent
Dion	Marianne	Excusée
Francotte	Soho	Présente
Gilot	Agnès	
Hardy	Marie	
Jonet	Sophie	
Lambot	Sarah	Présente
Léonet	Thierry	Excusé
Maldague	Claude	Excusé
Maldague	Emile	
Martin	Julien	Présent
Modave	Michael	Présent
Nicolas	Florian	
Reitz	Chantal	Présente
Seron	Marie-Pierre	Excusée
Snoek	Séverine	Présente
Valvekens	Emanuelle	Présente
Versteegen	Renaud	Excusé